

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

Date de convocation : 03 juillet 2020

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

Adjoints au Maire : Laurette DIEBOLD et Didier GRUBER.

Conseillers municipaux : Hervé BORNERT, Sophie DOLLINGER (après le 1^{er} point), Ludovic FISCHER, Fabien GINSS, Jessica GREGET, Mathieu KIEFFER, Nicolas LAUGEL, Denis LOTTMANN, Franck MEYER, Alexandre ROUYER et Carmen SCHLEMMER.

Membres absents excusés : Martine CLAUDON.

Membre absent non excusé : /.

M. le Maire ouvre la séance à 20h00. Il salue et remercie les membres présents. Il informe l'Assemblée que Martine CLAUDON lui a donné procuration. Il constate que le quorum est atteint.

Mme Laurette DIEBOLD est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- « 4. Tarif supplémentaire salle communale : location demi-journée weekend et jour férié »
- « 5. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP ».

Le Conseil Municipal accepte la modification.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Approbation du procès-verbal du 29 juin 2020
2. Désignation des Grands électeurs
3. CAH : Fonds de concours à l'investissement
4. Tarif supplémentaire salle communale : location demi-journée weekend et jour férié
5. Désignation des électeurs pour l'élection des délégués du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP
6. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 29 juin 2020. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. DÉSIGNATION DES GRANDS ÉLECTEURS

M. le Maire remercie les membres pour leur participation à l'élection des grands électeurs qui éliront les sénateurs le 27 septembre 2020.

Délégués élus : Alain WACK, Laurette DIEBOLD et Alexandre ROUYER
Suppléants élus : Didier GRUBER, Fabien GINSS et Ludovic FISCHER

Le Conseil Municipal en prend note.

3. CAH : FONDS DE CONCOURS À L'INVESTISSEMENT

La création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau au 01/01/2017 a modifié profondément les relations financières préexistantes entre les communes membres et l'intercommunalité (l'ex-Communauté des communes de la Région de Brumath).

Le cabinet Stratorial a évalué le manque à gagner de la Commune de Mittelschaeffolsheim à 16 533 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, pour les années 2018 et 2019.

Cette perte est imputable à la création de la CAH.

Conformément au Pacte financier entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, cette somme sera intégralement compensée par la CAH, et prendra la forme d'un ou de plusieurs fonds de concours à l'investissement.

Il est rappelé que chaque fonds de concours est plafonné à 50 % du restant à charge de l'opération concernée.

Les dépenses d'investissement cofinancées, quelle que soit leur nature, doivent avoir été réalisées au plus tard le 31 décembre 2020.

La commune de Mittelschaeffolsheim souhaite que le fonds de concours soit affecté à la Restructuration de l'ancienne école maternelle.

Le coût prévisionnel cumulé des travaux s'élève à **273 739,10 € HT.**

En tenant compte des subventions attendues pour un montant de 114 246 € détaillés ci-dessous :

Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR)	112 000 €
Réserve parlementaire Claude KERN pour des Travaux Divers d'Intérêt Local (TDIL).....	15 000 €
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).....	10 000 €
Fond d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)	7 246 €

Le restant à charge prévisionnel pour la commune serait de 129 493,10 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **ACCEPTÉ** le versement d'un fonds de concours à l'investissement versé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau de 16 533 € affecté à la Restructuration de l'ancienne école maternelle.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

3. TARIF SUPPLÉMENTAIRE SALLE COMMUNALE : LOCATION DEMI-JOURNÉE WEEKEND ET JOUR FÉRIÉ

Le 18 décembre 2019, le Conseil Municipal a décidé de fixer de nouveaux tarifs de location pour la salle communale en établissant des forfaits journée.

Était fixé un forfait journée de semaine (hors jour férié) à 80 € pour les habitants de Mittelschaeffolsheim et 150 € pour les autres.

Était fixé un forfait journée weekend ou jour férié à 150 € pour les habitants de Mittelschaeffolsheim et 250 € pour les autres.

Était fixé un forfait nettoyage pour un montant de 87 €.

M. le Maire propose de créer un tarif demi-journée weekend et jour férié à 80 € pour les habitants de Mittelschaeffolsheim et 150 € pour les autres.

Cette option définirait des demi-journées de 7h30 à 12h30 ou de 13h à 18h.

Il informe également que le montant du forfait nettoyage doit être revu à la hausse car il a évolué depuis.

Fabien GINSS propose de le relever à 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- de **FIXER** les tarifs de location de la salle de la façon suivante :
 - en ajoutant un forfait demi-journée weekend ou jour férié pour un montant de 80 € pour les habitants de Mittelschaeffolsheim, à 150 € pour les extérieurs.
 - en relevant le montant du forfait nettoyage à 100 € en cas de non-nettoyage de la salle communale après location.

Location de la grande salle	Habitants de Mittelschaeffolsheim	Extérieurs
Location weekend : (Uniquement fête le midi)	250,00 €	400,00 €
Location Journée : de 8h à 20h Jour de semaine (lu au ven) non férié	80,00 €	150,00 €
Location Journée : de 8h à 20h Samedi, dimanche ou jour férié	150,00 €	250,00 €
Location demi-journée weekend ou jour férié 7h30 à 12h30 ou 13h à 18h	80,00 €	150,00 €
Location St Sylvestre (fête le soir autorisée)	500,00 €	800,00 €
Montant de la caution : 600 €		
Prix du Kw/h : 0,06 € (Un relevé sera fait juste avant l'occupation et un deuxième à la fin de la location).		
Nettoyage : La salle doit être propre à l'issue de la location sinon pénalité de 100 €		
Casse/perte vaisselle : prix d'achat		

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

4. DÉSIGNATION DES ÉLECTEURS POUR L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU COLLÈGE DES COMMUNES AU COMITÉ SYNDICAL DE L'ATIP

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

La commune de Mittelschaeffolsheim est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

En application de l'article 6.1. des statuts, l'ATIP est administrée par un Comité Syndical de 39 délégués, composé de trois collèges :

- Le collège des communes : les communes, membres à titre individuel, du Syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège des groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics : les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, membres du syndicat mixte désignent 13 délégués les représentant ainsi que 13 délégués suppléants
- Le collège départemental : le département du Bas-Rhin désigne 13 délégués le représentant ainsi que 13 délégués suppléants.

L'article 6.2.3 des statuts prévoit que la durée du mandat des délégués siégeant au sein du comité syndical est identique à celle du mandat de délégués siégeant au sein de chaque collège.

A l'issue des élections municipales, les conseillers municipaux, communautaires et autres établissements publics des membres de l'ATIP désignent leurs délégués afin de siéger au sein du Comité syndical. Pour ce faire, chaque entité membre de l'ATIP, désigne au sein de son organe

délibérant, un électeur (et un suppléant) qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège correspondant. Pour les communes, à défaut de désignation, le Maire en exercice est électeur et le premier Adjoint suppléant.

Cette désignation se fait par délibération, avant le 31 août 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les article L. 5721-1 et suivants

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

Désigne M. Alain WACK en qualité d'électeur titulaire qui sera appelé à voter pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Désigne Mme Laurette DIEBOLD en qualité d'électeur suppléant qui sera appelé à voter, en cas d'empêchement de l'électeur titulaire, pour la liste de candidats du collège des communes au sein du Comité syndical de l'ATIP

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège durant deux mois.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin (Sous-Préfet le cas échéant)
- Messieurs et Mesdames les maires des communes membres

Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité à 15 voix POUR (dont 1 procuration).

8. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Fibre et changement d'adresse mail de la mairie

M. le Maire informe que la commune a souscrit une offre fibre pour la mairie, un comparatif a été fait et la société FREE arrive très largement en tête, de plus, il permettrait de conserver le fonctionnement du service d'alerte par SMS.

FREE prend en charge 100 € pour le départ de chez ORANGE, frais évalués par ORANGE à 87 €.

L'installation de la nouvelle box et le branchement à la fibre est prévu pour le 20 juillet 2020.

Ce changement implique un départ de ORANGE, et de ce fait induit à un changement d'adresse e-mail. La nouvelle adresse mail de la mairie est désormais mairie.mittel@gmail.com

Discussions : Ludovic FISCHER demande s'il est possible d'avoir une adresse mail @mairie.fr car gmail n'est pas sécurisée. Il faut vérifier si les mails sont stockés sur le disque dur car gmail ne stockerait pas les mails. Une réponse sera apportée au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal en prend note.

b. Lecture du courrier de M. Frédéric MULLER

M. le Maire lit le courrier de M. Frédéric MULLER. Ce dernier se plaint des nuisances sonores du trafic routier dans la rue Principale, dues notamment à l'écluse mise en place devant la salle communale, de la dangerosité de cette chicane. Il félicite le Conseil Municipal pour la mise en place de ralentisseurs dans d'autres rues. Il constate que la vitesse dans la rue Principale est un réel problème et souhaiterait que des améliorations soient portées afin d'y remédier.

Discussions : Sophie DOLLINGER a constaté que les véhicules, en montant, accélèrent et se déportent à gauche bien avant la chicane du fait qu'ils sont prioritaires.

Mathieu KIEFFER déplore que les règles ne soient pas les mêmes d'un territoire à l'autre.

M. le Maire rappelle qu'une solution avait été précédemment évoquée : mettre une ligne blanche médiane entre la rue des vignes et la chicane pour éviter le déport des véhicules.

⇒ Réunir la commission sécurité et la commission voirie avec M. Farid KADDOUR (CAH).

Le Conseil Municipal en prend note.

M. le Maire demande si d'autres points ont besoins d'être soulevés.

Fabien dit avoir eu un coup de fil de Bernard SCHRAMM (Chasse). Celui-ci lui indique avoir eu des dégâts : pièges à renard et panneau « chiens gardés en laisse » volés.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le Maire clôt la séance à 21h40.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjointes :

Laurette DIEBOLD

Didier GRUBER

Martine CLAUDON

Excusée + procuration

Les Conseillers Municipaux :

Hervé BORNERT

Sophie DOLLINGER

Ludovic FISCHER

Fabien GINSS

Jessica GREGET

Mathieu KIEFFER

Nicolas LAUGEL

Denis LOTTMANN

Franck MEYER

Alexandre ROUYER

Carmen SCHLEMMER.